

**Compte-rendu du Conseil d'école**  
**du jeudi 23 janvier 2020**

**Présents** : Mr Abbes, Mme Ballouhey, Mme Beyret, Mme Boulay, Mme Delort, Mme Gilly, Mr Grand, Mr Desplan, Mr Larqué, Mme Maître, Mr Perez, Mme Pradet, Mme Esclassan, Mme Stradère, Mme Voltès, Mme Jarzac, Mme Simon, Mme Sarraute-Narbonne

**Excusés** : Mme Diaz-Lecina (IEN), Mme Barneron-Bousquet, Mme Colombet, Mr Larqué, Mlle Masala, Mr Perez, Mme Ricaud, Mme Vigneaux

**Absents** : Représentants des mairies de Luscan, Seilhan, Valcabrière

**\* Service Minimum d'Accueil**

La parole est donnée aux Mairies. Mme Stradère, maire de Barbazan, s'exprime donc pour faire part d'une réunion récente avec les autres maires des écoles du RPI, dont l'un des points était le SMA.

Elle indique que la discussion s'est passée sereinement au sujet de ce service, dont la mise en place précipitée a posé nombre de questions. Celles-ci ont donc été abordées notamment quant à l'organisation, au coût, à la réglementation...

Des échanges multiples se tiennent alors sur la difficulté d'organiser les transports si un seul site -- Labroquère-- met en œuvre le SMA et pas les autres ; sur la présence du personnel CLAE -pour lequel Mr Desplan indique qu'aucune réquisition n'est possible si le personnel est également gréviste -- ; sur la légalité d'un ratio de 15 inscriptions maximum ; sur la possibilité de diffuser simultanément l'information aux familles de chaque école ; sur le retour de réponse quant à la confirmation/infirmation des inscriptions ; sur le paiement de la cantine de Labroquère - dont la régie n'est pas la même pour chacune des communes concernées-- pour des parents qui n'achètent pas de tickets, notamment à l'unité...

Mme Stradère rappelle que le SMA concerne le RPI et doit donc faire l'objet d'une décision collégiale entre tous les maires.

Elle informe en conclusion que les élus se sont accordés sur la décision de ne plus mettre en place le Service Minimum d'Accueil jusqu'à nouvel ordre.

**\* Effectifs 2020-2021**

Les derniers effectifs prévisionnels tenant compte des remontées des mairies et des informations connues des enseignantes sont les suivants :

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	Ce2	CM1	CM2
0/ 1 / 2	7	(14) 15	5	10	13	7	11	6
21 (22-24)			15		20		17	
<b>Total : 21 + 15 + 20 + 17 = 73 (74-76)</b>								

Le total des effectifs prévisionnels sur la maternelle (TPS à GS), qui importe pour le comptage et la décision de fermeture de classe, est de 26 (au plus bas) ou de 29 (au plus haut). Le seuil est fixé à 32 en maternelle, avec une tolérance dans certaines situations à 30 élèves.

Les enseignantes rappellent que notre situation particulière de *RPI en milieu rural* peut jouer en faveur d'un maintien de classe, mais uniquement dans un contexte « favorable ». En cas de gestion « comptable » et de « marge de manœuvre » inexistante pour les instances décisionnaires, la fermeture peut se produire.

Mme Boulay indique que les délégués ont d'ores et déjà pris contact avec Madame l'Inspectrice, qui les a rassurés pour l'instant, leur proposant par ailleurs une future rencontre mi-Mars, lorsque les prévisions de carte scolaire seraient connues.

La discussion évolue vers le recensement des enfants de moins de 2 ans connus sur le RPI et fait apparaître que le renouvellement n'est pas encore suffisant.

La question de l'accueil des élèves le mercredi est de nouveau posée et suscite la réflexion. Une famille a en effet déjà fait le choix d'inscrire ses enfants dans l'école voisine de Loures, et une autre hésite encore pour la rentrée 2020.

Les délégués proposent la mise en œuvre d'une enquête auprès des familles.

Mr Desplan (*Communauté de Communes Haut-Garonnaises*) suggère que l'enquête offre des items favorisant l'étude la plus objective possible. Ainsi, il évoque d'autres enquêtes en d'autres lieux, qui ont pu faire apparaître une demande forte des familles mais qui, dans la partie relative à l'engagement de celles-ci pour inscrire leur enfant-- *sur une garderie, par exemple*-- donnaient à voir, de façon significative, une tendance inverse. Or, la création d'un Centre de Loisirs, se conçoit pour une population suffisante, engendre des coûts conséquents et constitue un projet à penser sur le long terme.

Enfin, il indique que cette demande émane du RPI seul, les autres écoles du territoire ne formulent aucun vœu de la sorte.

## **\* Questions diverses**

### **Spectacle de fin d'année**

L'Association de Parents d'élèves a demandé aux enseignantes s'il était possible de réaliser le spectacle à Labroquère plutôt qu'à Seilhan, en raison des commodités offertes pour la préparation et la conservation des repas.

Les enseignantes ont indiqué que cela pouvait s'envisager. Cependant, elles ont également rappelé que le choix de Seilhan avait été privilégié, après plusieurs années de spectacle à Labroquère parce que l'acoustique de la salle ne se prêtait pas à un spectacle scolaire, avec une sono peu adaptée.

L'APE a également demandé s'il est possible de choisir un vendredi-- *voire un jeudi*-- afin que les familles restent plus longtemps le soir après le spectacle. En effet, le mardi soir ne leur permet pas de s'organiser pour faire des courses et préparer les repas.

Là encore, les enseignantes rappellent que ce choix-là a été privilégié en raison des spectacles d'écoles de danse sur les soirées du vendredi, en fin d'année. D'autre part, l'intervenante en musique a une trentaine de spectacles en juin-juillet et c'est son agenda qui prévaut pour les réservations.

Enfin, cette année, la classe de St-Bertrand est engagée dans un projet musical dont la représentation finale est prévue en juin, mais dont la date risque d'être décalée du 16 juin à une autre soirée. Or, Mme Sarraute-Narbonne a communiqué à l'artiste la date du 30 comme étant celle du spectacle de fin d'année...

Sauf imprévu, la date du mardi 30 juin est maintenue au vu des contraintes mentionnées.

### **Projet avec la Maison de Retraite**

Mme Jarzac informe le Conseil que les échanges avec la Maison de Retraite vont reprendre. La venue d'un groupe de personnes âgées volontaires, qui partageront une rencontre « Jeux » avec les élèves, est prévue.

### **Cantine scolaire**

La mairie de Labroquère a étudié la possibilité de changer de prestataire. La maison de retraite de Barbazan, sollicitée, a mentionné le surcoût que représenterait le transport des repas. Cette éventualité n'a donc pas été retenue.

Mme Boulay informe qu'une enquête de satisfaction a été soumise aux familles de Labroquère. Celle-ci fait apparaître des réponses positives pour la plupart, confirmant ainsi les efforts réalisés ces dernières années par le CHAL dans la composition et l'équilibre des repas.

Toutefois, Mme Boulay fait également part de quelques points qui pourraient être améliorés et dont Mr Michel (*responsable CHAL*) est prêt à discuter. Il s'agit en l'occurrence de servir à part la sauce épicée de certains plats, ou de modifier la texture de certains aliments, inhabituels pour les enfants. Mr Michel a néanmoins indiqué qu'il ne pourrait pas augmenter--*comme demandé*-- les quantités des aliments appréciés par les enfants (*féculents, cordon-bleu...*) car celles-ci sont « règlementées » et contrôlées par une diététicienne.

S'agissant des repas servis à Barbazan, Mr Grand informe le Conseil que la liaison chaude assurée par la Maison de Retraite de Barbazan est tout à fait appréciable, et appréciée. Les plats sont variés et de qualité. Certains enfants ont pu être surpris par des mets ou consistances inhabituelles, mais ils s'habituent et semblent prendre du plaisir à ces découvertes. Les repas sont également désormais plus longs...

### Demandes des parents délégués

Les délégués de parents d'élèves souhaitent savoir pour quelles raisons des séances de natation ne sont pas conduites au sein du RPI.

Les enseignantes rappellent que ces séances, bien qu'obligatoires dans les programmes d'EPS, constituent pour les écoles un coût majeur. Un cycle de natation doit comprendre plusieurs séances. Le coût du transport pour chaque déplacement est rédhibitoire. Il faut par ailleurs payer les lignes d'eau à la piscine, réparties entre les écoles par les conseillers pédagogiques des deux circonscriptions. De plus, ces séances exigent des parents agrémentés par l'Education Nationale qui devront ensuite se rendre disponibles pour encadrer les élèves sur chaque sortie. Au vu des difficultés à disposer de parents accompagnateurs sur les sorties « normales »- *parce que les parents travaillent*-- cela constitue un obstacle supplémentaire à la mise en œuvre de ces séances exigeantes en terme de taux d'encadrement élevé.

Enfin, si le choix est fait de privilégier des séances de piscines, les classes découvertes, sorties théâtres, rencontres sportives, projets engageant des frais-- *notamment de transport*-- devront être supprimés. A cela il faut ajouter que, pour l'année à venir, la piscine de St-Gaudens sera fermée pour travaux de rénovation.

Mme Pradet fait part d'une question de parents quant à leur désir de voir augmenter le nombre de séances d'EPS. Les enseignantes indiquent que cette décision leur appartient et qu'elles décident en fonction de leurs choix pédagogiques.

La séance est levée à 19 h 15.